

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17850**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bois et Ameublement, spécialité Ameublement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées :

Cette licence répond aux demandes des industriels de la deuxième transformation du bois (Ameublement, Menuiserie, Fermetures, Agencement et produits annexes).

Les besoins exprimés par la profession couvrent l'ensemble des fonctions d'une entreprise à savoir :

- la conception et l'industrialisation de produits,
- l'organisation, la gestion de production et la qualité,
- le management des ressources humaines dans de petites structures,
- le pilotage d'outils informatiques et machines-outils à commandes numériques

Cet ensemble de fonctions est associé à de bonnes connaissances du matériau bois, de ses applications industrielles et des réglementations environnementales en cours.

Capacités attestées :

A l'issue de la formation, le diplômé :

doit posséder de bonnes connaissances sur le matériau bois, ses dérivés et leurs principes d'application et de mise en oeuvre intégrant les normes techniques et environnementales,

et doit être capable :

- d'avoir une approche systémique de l'entreprise, de la filière bois et de son environnement,
- de participer à la conception et au développement de produits et/ou de processus innovants,
- de participer activement à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise,
- de participer activement au développement de l'entreprise.

Les diplômés doivent être polyvalents et aptes à assurer des missions transversales au sein de l'entreprise. C'est l'un des besoins essentiels du tissu de PME PMI de ce secteur industriel.

Les diplômés sont aptes à réaliser, dans le cadre d'un projet de développement, les recherches appliquées à la définition de nouveaux produits, processus ou procédés et à l'amélioration des produits, processus ou procédés existants.

Il est par ailleurs capable de réaliser une étude d'industrialisation en vue du lancement ou de l'amélioration de la fabrication d'un produit.

Dans ce cadre, ses activités le conduisent à mettre en oeuvre des démarches et des outils spécifiques tels que l'organisation et l'ordonnancement de la production, l'analyse de la valeur, la qualité et la conception et la gestion de production assistées par ordinateur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce ses fonctions dans les PME-PMI et grandes entreprises du domaine de la fabrication de structure bois, de meubles, de parquet, d'agencement ou de la menuiserie faisant appel à des méthodes industrielles de recherche et de production.

La LP est conçue dans l'objectif d'insertion professionnelle. Elle répond aux engagements européens qui prévoient un cursus licence adapté aux exigences du marché du travail ainsi qu'à la demande de nouvelles qualifications, entre le niveau technicien supérieur et le niveau ingénieur-cadre supérieur.

Le détenteur du titre a pour vocation d'assurer un poste de cadre dans les secteurs suivants :

- scierie - raboterie
- ameublement
- menuiserie industrielle
- agencement
- escaliers
- produits bois

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2502 : Management et ingénierie de production

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

M1101 : Achats

H2204 : Encadrement des industries de l'ameublement et du bois

H2209 : Intervention technique en ameublement et bois

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La licence professionnelle "Bois et Ameublement" se déroule en deux semestres sur une durée de dix mois pour la formation initiale et de douze mois de septembre à août pour la formation apprentissage où les enseignements sont assurés en alternance avec des périodes à l'Université et des périodes en entreprise. De septembre à mi-avril l'alternance est réalisée en deux périodes en entreprise (9 et 3 semaines), ensuite jusqu'à la fin de la formation l'étudiant se trouve à plein temps en entreprise (stage professionnel).

UE1 -Enseignement général : 9 ECTS

Communication -management des ressources humaines

Langues

Gestion d'entreprise (économie, gestion, comptabilité)

UE2 - Enseignement scientifique : 9 ECTS

Sciences du bois

Statistiques appliquées

Caractérisation des produits

UE3 - Enseignement professionnel : 18 ECTS

Conception et industrialisation des produits

Management de projets et qualité

Management des flux de production

Fabrication industrielle

Informatique industrielle

Projet tuteuré : 6 ECTS

Mémoire - Soutenance

Stage 16 semaines : 18 ECTS

Mémoire -Soutenance - Entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 05 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL > Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ENSTIB à EPINAL

Historique de la certification :

Première habilitation campagne 2003